

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2017

NOMBRE :

de conseillers en exercice : 13
de présents : 13
de votants : 13

CONVOCATION DU 21 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le 27 Septembre à 20h, le Conseil Municipal de CHUISNES s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jacky JAULNEAU, Maire, au lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents : M. JAULNEAU Jacky, M. MAUPU Jacques, Mme MENAGER Jocelyne, M. PINGET Michel, M. CARPENTIER Michel, M. LOCHEREAU Jean, Mme SOUCHET Chantal, Mme SOULARD Marie-Françoise, M. BRUNEAU Michel, M. GAUTIER Didier, Mme BERTHELOT Christelle, Mme LECACHEUR Céline et Mme ROMEUR Stéphanie.

Secrétaire de séance : M. MAUPU Jacques.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation des comptes rendus du 6 Juin et 12 Juillet 2017.
2. Syndicats intercommunaux et Communauté de Communes Entre Beauce et Perche.
 - Modification des statuts de la Communauté de Communes.
3. Affaires scolaires :
 - Point sur la rentrée 2017.
 - Participation de la commune au financement d'un voyage éducatif.
 - Participation de la commune pour un créneau horaire à la piscine de Courville-sur-Eure.
4. Rapport sur le service de l'Eau 2016
5. Rapport sur le service de l'Assainissement collectif 2016.
6. Admission en non-valeur (budget eau).
7. Participation Financière 2017 au Fonds de Solidarité Logement.
8. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour le renforcement de réseau d'eau potable entre la Closure et Barizeau.
9. Questions diverses.

Comptes rendus des conseils municipaux des 6 Juin et 12 Juillet 2017 :

Les deux comptes rendus sont adoptés à l'unanimité.

COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE BEAUCE ET PERCHE.

Communication est faite au Conseil Municipal des principaux points abordés lors du Conseil Communautaire du 25/09.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE BEAUCE ET PERCHE VISANT A INTEGRER LA GESTION DU TRANSPORT SCOLAIRE PRIMAIRE ET MATERNELLE DE LA COMMUNE DE MOTTEREAU.

Délibération n° 46-2017

Le Maire expose :

La Communauté de Communes Entre Beauce et Perche, par délibération n°17-135 du Conseil Communautaire du 3 juillet 2017, a décidé de modifier ses statuts pour indiquer que la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche assure le transport des enfants du premier degré pour la commune de Mottereau ainsi que le transport scolaire pour les élèves à destination du collège Marcel Proust d'Illiers-Combray.

Cette délibération a été notifiée à toutes les communes membres. Elles doivent désormais se prononcer sur cette modification des statuts de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche, dans un délai de trois mois à compter de la notification. En l'absence de délibération, la décision de la commune sera réputée favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Se prononce favorablement sur la modification des statuts de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche en vue d'y intégrer, au sein des compétences facultatives, dans l'intitulé « Transports », la compétence : « transport scolaire des enfants du premier degré pour la commune de Mottereau à destination de l'école de rattachement ainsi que le transport scolaire pour les élèves à destination du collège Marcel Proust d'Illiers-Combray ».
- Approuve la nouvelle rédaction des statuts joints en annexe.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°42-2017 du 12/07/2017.

Rentrée scolaire 2017 :

La rentrée scolaire s'est déroulée de manière satisfaisante à l'Ecole de Chuisnes :

- Stabilité des effectifs (130 élèves) mais les classes maternelles sont moins chargées que les classes primaires.
 - Maintien pour l'année scolaire 2017/2018 de la semaine de 4 jours et demi et des animations dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires (à noter de nombreuses demandes pour l'animation « anglais »). Après consultation du Conseil d'Ecole et des familles, une décision sera prise par le Conseil Municipal, dès janvier 2018, sur l'organisation de la semaine scolaire de la rentrée 2018.
 - La suppression de 4 contrats de travail dans le cadre des emplois aidés par l'Etat entraîne des conséquences budgétaires lourdes pour la commune (incidence d'environ 25 000 € sur une année). Un courrier sera adressé à la Préfecture pour alerter la représentante de l'Etat sur l'impact de cette décision sur les finances communales et solliciter de nouveaux contrats à compter du 1^{er} janvier 2018.
-

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2018 POUR LA COOPERATIVE SCOLAIRE DE CHUISNES.

Délibération n° 51-2017

Le Maire expose :

Un voyage éducatif de 3 jours sera proposé courant 2018 aux élèves de CE2 – CM1 et CM2. La coopérative scolaire participera avec une aide de 50 € par élève. Le coût global est de 205 € par enfant. Le Maire propose une participation de la commune à hauteur de 50 € par élève qui bénéficiera de cette sortie scolaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ Décide de financer la sortie scolaire de 2018 en attribuant une subvention exceptionnelle de 50 € par enfant qui sera versée à la coopérative scolaire.

➤ Dit que cette subvention exceptionnelle sera prévue au budget primitif de 2018.

Un créneau est réservé à la piscine de Courville-sur-Eure le lundi matin pour l'école. Le transport des élèves sera assuré par le car scolaire de la commune du Thieulin. Une convention sera soumise au prochain conseil municipal. Le coût du créneau « piscine » hors transport est de 1 700 € / an.

RAPPORT SUR LE SERVICE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 2016.

Délibération n° 47-2017

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport sur le service d'alimentation en eau potable établi pour l'année 2016, présenté par l'Adjoint délégué aux Finances, Jacques MAUPU.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du rapport sur le service d'alimentation en eau potable 2016 tel que présenté.

RAPPORT SUR LE SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2016.

Délibération n° 48-2017

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport sur le service d'assainissement collectif établi pour l'année 2016, présenté par l'Adjoint délégué aux Finances, Jacques MAUPU.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du rapport sur le service d'assainissement collectif 2016 tel que présenté.

ADMISSION EN NON-VALEUR D'UNE CREANCE IRRECOUVRABLE / BUDGET EAU DE CHUISNES.

Délibération n° 49-2017

Le comptable du Trésor Public demande l'admission en non-valeur d'une créance irrécouvrable.

Le titre émane d'un débiteur et ne peut être recouvré (surendettement et décision d'effacement de la dette).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ Décide d'admettre en non-valeur la créance irrécouvrable visée ci-dessus, pour un montant de 310,14 €.

➤ Dit que la dépense sera imputée au compte 654 du budget Eau de Chuisnes.

PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT (FSL) 2017.

Délibération n° 50-2017

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des aides relatives au logement apportées par le FSL, à l'unanimité :

➤ Décide de participer au financement du FSL sachant que la participation de la commune s'établira à 27 € (9 logements).

➤ Autorise le Maire à procéder au versement de cette participation.

Projets travaux 2018 :

Le Conseil Municipal arrêtera prochainement la liste des travaux qui feront l'objet d'une étude et de chiffrages en vue de solliciter des subventions des janvier 2018. Plusieurs directions sont d'ores et déjà retenues.

- Eau potable : renforcement de la conduite entre Chailleau et Barizeau.
- Aménagement d'une aire de jeux.
- Aménagements de voiries dans plusieurs hameaux, achèvement du programme d'aménagement des entrées de propriétés.
- Aménagement de sécurité dans le bourg.
- Eglise : restauration de la cloche et réfection de la toiture du clocher.

RENFORCEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE ENTRE LES HAMEAUX DE LA CLOSURE ET DE BARIZEAU / DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL D'EURE-ET-LOIR.

Délibération n° 52-2017

Le Maire expose :

Dans le cadre de la poursuite de la rénovation et du renforcement des réseaux d'eau potable de la commune, il y a lieu de prévoir une tranche de travaux sur le secteur « hameaux » du réseau.

D'après les conclusions de l'étude diagnostique du réseau qui a été conduite en 2014 et 2015, une des priorités serait le renforcement du réseau entre la Closure et Barizeau.

Les travaux concerneraient :

- Un renforcement du réseau, sur 1 050 mètres, en PEHD de diamètre 110 mm.

Le coût global de ces travaux, honoraires inclus, est estimé à 121 547 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ Approuve le projet de renforcement du réseau d'eau potable entre les hameaux de la Closure et de Barizeau.

➤ Sollicite auprès du Conseil Départemental une subvention, sur la base d'un montant total de l'opération qui s'élève à 121 547 € HT soit 145 856 € TTC.

➤ Approuve le plan de financement prévisionnel qui s'établit ainsi :

- Subvention du Conseil Départemental	20 000 €
- Subvention Etat – DETR	20 000 €
- Emprunt	50 000 €
- <u>Autofinancement</u>	<u>55 856 €</u>
Total TTC	145 856 €

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

➤ Travaux de voirie Bétaincourt :

- Un devis sera soumis au prochain Conseil Municipal pour des plantations au niveau des aménagements de voirie réalisés en juin dernier.
- La réfection des trottoirs actuellement en calcaire par la mise en œuvre d'un revêtement en enrobé sera étudiée dans le cadre du budget 2018. Un complément de plantations pourrait alors être prévu (M. Gautier signale que, par endroits, des mauvaises herbes soulèvent les enrobés récemment réalisés).

➤ Travaux sur les mares :

Les curages ont été réalisés. Il reste à terminer des aménagements de rives et, plus tard, des plantations. La mare du Prieuré ne retient pas l'eau. Il serait nécessaire de mettre en œuvre une couche de terre argileuse pour la rendre étanche. Un devis sera proposé en ce sens.

➤ Travaux sur le réseau d'eau potable rue de la Forge, Ecuray, Chailleau :

Ils commenceront le 9 Octobre. Le renforcement du réseau rue de la Forge sera réalisé pendant les vacances scolaires de la Toussaint.

➤ Site internet :

M. Pinget demande aux conseillers de s'abonner à la « newsletter », et demande la possibilité d'installer l'application mobile sur le site internet pour un coût de 490 € HT par an. Accord du conseil municipal à l'unanimité.

➤ M. Lochereau signale que, à la suite du remembrement, des ponts pour entrées de champs n'ont plus lieu d'être. Or, ces ponts, souvent bouchés empêchent l'écoulement de l'eau dans les fossés (c'est le cas sur la RD en direction du Bois de Pinson). Cette situation sera transmise aux services du Département.

➤ Téléthon 2017 : La récupération de papier au bénéfice du Téléthon est une action mise en place par l'équipe locale. M. Carpentier demande que les livres entreposés dans le garage de l'école soient triés et que les livres détériorés soient déposés dans la benne mise à disposition.

➤ Projets de parcs éoliens :

Le Maire informe le conseil municipal que des contacts ont été reçus en mairie de la part de sociétés qui souhaitent développer un parc éolien :

- Projet sur la commune de FRUNCÉ par la société H2air.
- Projet sur les communes de CHUISNES, LE THIEULIN, et FRUNCÉ par la société Eco-vent.

Le Maire propose de saisir le Président de la Communauté de Communes afin de définir un projet de situation géographique du parc éolien sur le territoire de la communauté de communes avant que le conseil municipal ne délibère sur cette question.

Fait et délibéré à Chuisnes, le 27 Septembre 2017.

Le Maire,

Les Conseillers,

Le Secrétaire,